

-----  
DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE  
ET DU CHARBON

REPUBLICQUE FRANCAISE  
PARIS, le 3 Août 1982  
3 - 5 rue Barbet de Jouy

-----  
Service des Affaires Administratives  
et Sociales

-----  
Décision ENN. 82.6

-----  
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon

à

MM.les Directeurs Interdépartementaux  
de l'Industrie,  
Les Directeurs Départementaux de  
l'Equipement,  
Chargés du contrôle des D.E.E.

-----  
Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries  
électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues  
de la nationalisation ou non transférées.

Les notes de la direction du personnel d'"Electricité de France" et  
de "Gaz de France", ci-dessous énumérées, ont été diffusées, dans les condi-  
tions habituelles, auprès des entreprises électriques et gazières exclues de  
la nationalisation ou non transférées.

- D.P. 33-313 du 12 juin 1982,
- D.P. 33-314 du 14 juin 1982,
- D.P. 33-315 du 18 juin 1982,
- D.P. 3457 du 5 juillet 1982,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les notes susvisées sont  
applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques et gazières  
qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien  
vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui  
relèvent de votre contrôle.

Pour le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,  
Le Sous-Directeur,

A Front

A. FRONT